

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 2 septembre 2008, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-77)*. Ce règlement a principalement pour objet de remplacer l'annexe A du règlement qui concerne le plan des panneaux d'arrêt et l'annexe H du règlement qui concerne les règles relatives au stationnement répertoriées par rue.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce onzième jour du mois de septembre de l'an deux mille huit.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Marie-France Paquet

